

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JANVIER 2020**

N°2020_001,

L'AN DEUX MIL VINGT

et le 06 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVOL Jean-Michel, Maire et après convocations faites à domicile ou de manière dématérialisée en date du 31 décembre 2019.

Nombre des membres en exercice : 28

Présents :

Jean-Michel REVOL, Raphaël MOCELLIN, Bernard FESTIVI, Jean-Yves BALESTAS, Imen ALOUI, André GILOZ, Nicole NAVA, Jean BRISELET, Jean-Pierre PELLINI, Anne-Marie REY-FOITY, Pierre LIOTARD, Sandra LASTELLA, Chloé BERGER, Daniel COINDRE, Antonio PEREIRA, Christian GRUENZIG, Ana FERNANDES, Jacques LASCOUMES.

Absents représentés :

Monique VINCENT qui a donné pouvoir à Imen ALOUI, Michel CIPRIANI qui a donné pouvoir à Daniel COINDRE, Martine FANGEAT qui a donné pouvoir à Jean BRISELET, Stéphane PELLERIN qui a donné pouvoir à Anne-Marie REY-FOITY, Agnès MONIER qui a donné pouvoir à Nicole NAVA, Florence GENIN qui a donné pouvoir à Raphaël MOCELLIN, Sylvie FOLTIER qui a donné pouvoir à André GILOZ, Jacques BARBEDETTE qui a donné pouvoir à Christian GRUENZIG, Aurélie MANCA-GUILIANI qui a donné pouvoir à Ana FERNANDES, Johanna PELERIN qui a donné pouvoir à Jacques LASCOUMES.

Objet : « Cœur de vie - Cœur de pays » - Revitalisation du centre-bourg Convention-cadre pour l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT)

I. Réalisation du programme « Revitalisation du centre-bourg de Saint-Marcellin et de son territoire »

Monsieur le Maire au côté de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, Adjoint à la politique de l'environnement en charge des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'agenda 21 rappelle que la candidature de Saint-Marcellin a été retenue parmi les 50 communes sur 300 communes de France éligibles dans le cadre de l'expérimentation nationale sous forme de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « **Revitalisation des centre-bourgs** ». La démarche AMI est menée conjointement par la Ville de Saint-Marcellin et Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVic) en étroite coopération avec différents partenaires et avec le soutien des services de l'Etat.

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JANVIER 2020**

N°2020_001, suite 1,

Le programme « Revitalisation du centre-bourg de Saint-Marcellin et de son territoire » est mené de front avec de nombreuses études thématiques et transversales dans le cadre des différents projets et programmes situés à plusieurs échelles : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région de Grenoble, Projet de Territoire SMVlc, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Agenda 21, Projet MObility and REsidential COsts (MORECO), Plan Local de Déplacement (PLD), Schéma directeur des itinéraires cyclables à l'échelle du SIVOM de l'agglomération de Saint-Marcellin, Schéma départemental des pistes cyclables, Etude de l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Isère et du Conseil départemental de l'Isère, ...

Ces études, programmes et projets ont permis de mettre en relief les enjeux majeurs pour le territoire et sa ville-centre et de les articuler avec les stratégies d'actions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Marcellin, approuvé le 9 juillet 2019 :

Valorisation du cadre environnemental et paysager du territoire

- Préserver et valoriser le patrimoine
- Respecter la géographie et ses contraintes
- Développer des formes urbaines et architecturales

Contribution à la dynamisation économique du Sud Grésivaudan

- Développer une offre économique
- Créer un pôle de services aux entreprises (secteur gare)
- Renforcer l'offre touristique (services, hébergement)

Maintien et développement des services à la population

- Conforter un pôle de services autour de la gare
- Réorganiser les équipements sportifs
- Développer une offre de loisirs urbains

Redynamisation de l'offre commerciale

- Débanaliser l'offre commerciale du centre ancien
- Requalifier les espaces publics (recréer des parcours)

Organisation des déplacements pour une mobilité durable

- Rapprocher les déplacements urbains et interurbains de la gare
- Valoriser les mobilités alternatives à la voiture

Développement de l'attractivité résidentielle

- Requalifier l'offre résidentielle du centre ancien
- Développer une offre nouvelle diversifiée et singulière

.../...

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 JANVIER 2020

N°2020_001, suite 2,

Nombre d'actions destinées à la Revitalisation ont été mises en place depuis 2014 à différents niveaux et d'autres sont en cours de réalisation, notamment

Mobilité

- Connexion avec la gare SNCF
- Continuité des itinéraires cyclables
- Créations de zones 30 et d'espaces de rencontre

Habitat nouveau

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU
- Accompagnement des projets immobiliers

Habitat ancien et patrimoine historique

- Traitement de l'urgence
- Préparation de la future opération programmée de l'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain, OPAH-RU
- Mise en cohérence des enjeux patrimoniaux historiques et des stratégies habitat

Espaces publics

- Aménagement d'un ensemble cohérent de voies publiques au centre-ville et aux environs

Commerce

- Mobilisation du foncier communal
- Etablissement d'un linéaire commercial «privilegié»
- Concentration du commerce sur le centre-ville

Economie artisanale et industrielle

- Signature du Protocole SCoT
- Ouverture à l'urbanisation de la ZA de la Plaine

Tourisme

- Lancement de la transformation du site de l'ancienne piscine

Services publics

- Concentration des services sur le centre-ville.

II. Mise en place de l'ORT

Créé par la loi ELAN, le dispositif Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) vise à renforcer la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation des cœurs de ville par une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de

.../...

Extrait

des délibérations et décisions municipales

Certifié conforme au registre

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 JANVIER 2020

N°2020_001, suite 3,

locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain pour créer un cadre attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'Opération de Revitalisation de Territoire confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux et s'accompagne de mesures favorisant la réhabilitation de l'habitat et de dispositions facilitant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations commerciales en périphérie du périmètre ORT.

En poursuivant le programme de revitalisation, la Ville de Saint-Marcellin, aux côtés de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, s'engage dans la continuité des actions menées à travers la réalisation d'actions nouvelles. Ces actions sont mises en évidence dans le dossier de la convention-cadre ORT joint à la présente délibération.

L'ensemble des actions, menées et envisagées, se définissent de façon thématique et transversale au sein du périmètre ORT.

III. Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.29,

Vu l'Article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, définissant les ORT,

Vu la délibération n° 2014.325 en date du 09 septembre 2014 par laquelle la ville de Saint-Marcellin s'est inscrite dans la démarche de la revitalisation en co-pilotage avec l'intercommunalité,

Vu la délibération n° 2015.129 en date du 05 mai 2015 relative à la mise en place du dialogue compétitif,

Vu la délibération n° 2016.197 en date du 14 juin 2016 par laquelle la ville de Saint-Marcellin a validé le « protocole de préfiguration » de la revitalisation de Saint-Marcellin et de son territoire,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Environnement-Travaux-Sécurité en date du 20 décembre 2019,

Considérant la participation de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVlc) dans le programme national « Revitalisation des centres-bourgs », dans l'objectif de conforter la stratégie d'attractivité du centre-ville de Saint-Marcellin au service de l'ensemble du territoire de l'agglomération en bénéficiant de soutien financier et de l'implication des partenaires dans la conduite des projets du territoire,

Considérant les objectifs de l'ORT de renforcer la mise en œuvre de la Revitalisation,

Considérant le rôle de l'ORT de conférer de nouveaux droits juridiques et fiscaux,

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JANVIER 2020**

N°2020_001, suite 4,

Considérant le secteur d'intervention dit périmètre Opération de Revitalisation de Territoire annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le périmètre ORT ci-annexé,
- **Approuve** la convention-cadre ORT ci-annexé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet et notamment, la convention-cadre ORT.

Adoptée à la majorité absolue

(25 pour, 3 abstentions : Mr C. GRUENZIG, Mr J. LASCOURMES et Mme J. PELERIN)

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,
Jean-Michel REVOL



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 13 janvier 2020
et publication ou notification du 13 janvier 2020**